

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024

I. Bilan prévisionnel de l'exercice 2023

1. Fonctionnement

En 2023, le budget global de fonctionnement voté s'établissait à 15 330 000 €.

a. Les recettes étaient réparties de la façon suivante :

| Partenaires | BP 2023 | CA Prévisionnel 2023 | Différence |
|--------------------------------|---------------------|----------------------|--------------------|
| Ville de Nancy | 8 851 000 € | 8 851 000 € | 0 € |
| Ministère de la Culture / Etat | 3 149 000€ | 3 162 140 € | + 13 140 € |
| Région Grand Est | 1 475 000 € | 1 145 000 € | - 330 000 € |
| Département 54 | 15 000 € | 15 000 € | 0 € |
| Participation FIPHFP | 6 000 € | 0 € | - 6 000 € |
| Ressources propres | 1 834 000 € | 1 762 152 € | - 71 848 € |
| Total ressources | 15 330 000 € | 14 935 292 € | - 394 708 € |

Les **subventions** sont stables par rapport au prévisionnel.

Il convient néanmoins de préciser la baisse de la subvention régionale : l'établissement a perçu les 1 475 000 € de la Région en deux subventions : 1 145 000 € en fonctionnement et 330 000 € en investissement pour venir solvabiliser l'immobilisation des productions d'opéras désormais comptabilisées en investissement.

Parmi les subventions reçues, l'Opéra a bénéficié de plusieurs subventions de projets de l'Etat et notamment : 13 140 € au titre du projet EAC *Où allez vous comme ça ?*, 70 000 € d'aide au surcoût énergétique ainsi que 45 000 € d'aide à la création d'un poste de musicologue qui complète la dotation de fonctionnement annuelle de 3 034 000 €.

Les **ressources propres** qui correspondent aux recettes d'activité (recettes de billetterie, coproduction, location de production, mise à disposition de personnel, refacturation de frais, location d'espaces, ventes de programmes, bar) sont en baisse de 71 848 € (avec notamment des recettes de billetterie moins élevées à hauteur de 30 000€).

Le mécénat continue de progresser avec des recettes prévisionnelles de près de 124 000 € dont : 44 000 € de mécénat particulier et 80 000€ de mécénat entreprise (Crédit Agricole Lorraine, FIDAL, Axa, Berger Levrault).

Des **produits exceptionnels** ont été perçus à raison de 9 409 €. Ils correspondent au solde d'une aide du Centre national de la Musique (aide aux diffusions alternatives pour NOX#2) et à des remboursements d'assurance.

L'opéra n'a pas perçu la **subvention du FIPHFP** de 6 000 € liée à l'installation d'un dispositif en faveur d'un agent sourd et malentendant en raison de l'absence prolongée de l'agent concerné par ce dispositif.

Au total, les recettes de fonctionnement sont en baisse de **394 708 €** (dont – 330 000€ de subvention passée en investissement).

b. Les dépenses de fonctionnement étaient réparties de la façon suivante :

| | BP 2023 | CA Prévisionnel 2023 | Différence |
|-----------------------------|---------------------|----------------------|-------------------|
| Théâtre en ordre de marche | 1 539 825 € | 1 546 817 € | + 7 992 € |
| Artistique | 4 305 701 € | 4 340 000 € | + 34 299 € |
| Communication | 240 000 € | 260 000 € | + 20 000 € |
| EAC | 40 000 € | 25 000 € | - 15 000 € |
| Ressources Humaines | 8 974 919 € | 8 930 236 € | - 44 683 € |
| Dotation aux amortissements | 229 555 € | 229 555 € | 0 € |
| Report n-1 | | 31 066 € | + 31 066 € |
| Total dépenses | 15 330 000 € | 15 362 674 € | + 32 674 € |

Les dépenses affectées au **Théâtre en ordre de marche** sont conformes au budget voté.

La hausse des coûts liés aux énergies et à l'inflation ont fortement contraint cette partie du budget, aussi, des efforts conséquents ont été fournis pour piloter et limiter toutes les dépenses de cette section et atteindre l'équilibre présenté ici.

Les **dépenses artistiques** sont conformes au budget voté en raison de la vigilance particulière des services lors des productions.

Les dépenses liées aux activités **d'Education Artistique et Culturelle** sont affichées avec une baisse de 15 000 €. Néanmoins, ceci n'est pas représentatif de la consommation des crédits par le service. En effet, le service de l'EAC a bien consommé

son enveloppe mais ceux-ci ont été imputés en rémunérations d'artistes, ligne de crédits uniquement disponible dans le budget artistique.

Depuis plusieurs exercices, les dépenses en matière de **ressources humaines** font l'objet d'une vigilance accrue. Néanmoins, l'année 2023 a été marquée par une nouvelle revalorisation du point d'indice de 1,5% en juillet, qui a engendré un surcoût non budgété de près 80 000 € couplé aux effets du Glissement Vieillesse Technicité.

Au total, les dépenses RH sont stables : - 44 683 € par rapport au budget primitif 2023 et demeurent un poste très maîtrisé tout en absorbant la hausse du point d'indice, non compensée.

Dans cette présentation, l'atterrissage de l'exercice 2023 est prévu avec un déficit de 427 382 € mais le passage en investissement des productions d'*Iphigénie en Tauride*, *la Traviata*, *Diner de gala* et *Don Pasquale* à concurrence de 966 941 € permettra d'atteindre un résultat positif de 539 559 €.

2. Investissement

En 2023, les recettes d'investissement s'établissent à **561 610 €** : comprenant 229 555 € de dotation aux amortissements, le résultat positif n-1 de 164 055 € ainsi que deux financements pour une opération de renouvellement des projecteurs (coût total de l'opération : 222 476€) répartis comme suit :

- Une subvention d'investissement du Centre national de la Musique à hauteur de 70 000 €;
- Une subvention d'investissement de la DRAC à hauteur de 98 000 €.

Ces recettes d'investissement sont complétées de la subvention d'investissement de **330 000 € et d'un complément de 100 000€** versés par la Région et d'un emprunt de **500 000 €** contracté afin d'équilibrer la section suite au passage de productions en immobilisation.

Le total des recettes de la section d'investissement s'établit donc à 1 491 610 €.

De nombreux investissements ont été effectués sur l'exercice 2023 permettant ainsi une amélioration de l'environnement de travail (travaux de réfection de la teinturerie, acquisition de chaises pour les musiciens) mais également une optimisation et une modernisation de nos installations et outils de travail (acquisition d'une rampe d'éclairage pour l'avant-scène, rétrofit sur projecteurs, acquisition de roulants palettisables) pour un montant de **340 000 €**.

A ces investissements, il convient d'ajouter les productions d'opéra immobilisées ou à immobiliser à hauteur de 966 941 €, le remboursement du capital emprunté (22 630€) et les amortissements de subventions d'investissement (9 400€). Le **total prévisionnel des investissements 2023 est estimé à 1 338 971 €**

La section d'investissement 2023 de l'Opéra national de Lorraine s'annonce très légèrement excédentaire, à hauteur de 152 639 €.

II. Orientations pour le budget prévisionnel 2024

Eu égard au renouvellement en cours de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs et aux nouvelles contraintes budgétaires (inflation, augmentation du point d'indice), [la proposition de budget présentée ici ne permet pas d'atteindre la règle de l'équilibre budgétaire.](#)

Après cette présentation, il vous est proposé d'avoir un débat sur les modalités et les arbitrages qui permettront de vous présenter au prochain Conseil d'Administration un budget en équilibre.

1. Budget d'activité

Le budget dédié à la programmation s'établit à 4 545 000 € (contre 4 305 701 € pour le BP 2023) et intègre 6 opéras, des séries de concerts symphoniques et des fantaisies.

Les productions d'opéras immobilisables représentent 1 014 267€ (*La Création, Les Capulet et les Montaigu, la Cenerentola et Opéra berceau*)

o Programmation lyrique

DAVID ET JONATHAS de Marc-Antoine Charpentier

Coproduction Théâtre de Caen, Théâtres de la Ville de Luxembourg, Théâtre des Champs Elysées, Opéra de Lille, Théâtre national populaire
14, 16 et 18 janvier 2024 à Nancy

LA CREATION de Joseph Haydn

Nouvelle production
Coproduction Théâtre des Champs Elysées
18, 20, 22 et 23 février 2024 à Nancy

LE LAC D'ARGENT de Kurt Weill

Coproduction Opera Ballet Vlaanderen
14, 16, 18 et 20 avril 2024 à Nancy

LES CAPULET ET LES MONTAIGU de Vincenzo Bellini

Nouvelle production
Coproduction Theater Magdeburg, Theater St Gallen, Opera Ballet Vlaanderen
23, 25, 27 et 29 juin 2024 à Nancy

LE CHÂTEAU DE BARBE BLEUE – LA DANSE DES MORTS – SANCTA SUSANNA de Bartok – Honegger – Hindemith

Nouvelle production

6, 8, 10 et 12 octobre 2024 à Nancy

LA CENERENTOLA de Gioachino Rossini

Nouvelle production

Coproduction Théâtres de la Ville de Luxembourg, Théâtre de Caen, Opéra de Reims
13, 15, 17, 19 et 22 décembre 2024 à Nancy

OPERA BERCEAU – 6-18 mois

L'Opéra national de Lorraine propose la première création d'une forme opératique dédiée aux 6-18 mois dans la salle de l'Opéra grâce à un dispositif pensé spécialement pour inviter les plus jeunes à monter à bord d'un manège musical qui les bercera au gré des plus grands airs d'opéra. Et pour ce spectacle dédié aux tout petits, le créateur Bogdan Hatisi s'est employé à imaginer un opéra-berceau ludique et rassurant.

L'Opéra berceau sera donné à l'Opéra de Reims ainsi qu'au Plateau de Haye (partenariat Cité Educative du Plateau de Haye et Ville de Maxéville).

TRISTAN ET ISOLDE, L'AMOUR DES 3 ORANGES, TOSCA, UN BAL MASQUE, CENDRILLON seront en tournée respectivement à Lille, Saint Gallen, Angers Nantes Opéra, Rennes, Marseille et Lausanne. Une tournée est en cours pour *l'Opéra berceau*.

- Programmation symphonique

8 grands concerts symphoniques (16 représentations)

5 fantaisies pour toute la famille (12 représentations) : *Le Cirque de Chaplin, Paco, ça déménage, Bingo, un loto lyrique et symphonique, l'Escargot, la femme et la grosse caisse, Carmen, Opéra paysage*

10 concerts Apéritifs, Lunch et Tea Time

L'orchestre de l'Opéra national de Lorraine participera au concours de violon de Mirecourt et à des concerts en décentralisation.

Le budget dédié à **l'activité artistique s'établirait à 4 545 000 €** pour 2024, en augmentation par rapport au budget primitif 2023 qui s'établissait 4 305 000 € (il convient de noter qu'une partie des dépenses de l'opéra 2023 *Tristan et Isolde* avaient été comptabilisées en 2022).

2. Théâtre en ordre de marche

Les dépenses de la section Théâtre en ordre de marche correspondent aux charges fixes de la structure (loyers, fluides, prestations de nettoyage, abonnements, achats courants...). Les dépenses liées aux énergies seront moins conséquentes en 2024 (estimations Métropole du Grand Nancy, novembre 2023). En revanche, les révisions de loyers (liées aux indices de la Construction et de l'Habitat et à l'indice de Révision des Loyers, corrélés

à l'inflation) impactent le théâtre en ordre de marche à hauteur de 25 000€ supplémentaires en 2024.

Par ailleurs, cette section est également fortement impactée par l'inflation et les prix issus des marchés récemment renouvelés, le surcoût est estimé à 30 000 € (nettoyage des locaux, gardiennage, alimentation, téléphonie, transport de biens, etc).

Le Théâtre en ordre de marche est établi prévisionnellement à 1 570 878 € (+ 30 000 € par rapport au BP 2023 arrêté à 1 539 825 €).

3. Ressources humaines

Sur le volet Ressources Humaines, il convient de noter que depuis plusieurs exercices, la masse salariale de l'Opéra est maintenue au maximum, et ce malgré le Glissement Vieillesse Technicité.

Cette stabilité est le fruit d'une vigilance particulière portée sur le maintien de nos effectifs, sur une adéquation métier/grade correspondant et sur le niveau de salaire des personnes nouvellement recrutées à l'Opéra (traitement indiciaire comme niveau de primes).

Néanmoins, ce poste de dépenses va fortement progresser sur l'exercice 2024 et atteindre 9 379 414 €. Cette augmentation est consécutive :

- A des recrutements de postes non pourvus jusqu'à présent dans le chœur et l'orchestre,
- L'effet en année pleine des recrutements opérés en 2023 principalement sur les postes vacants des forces artistiques,
- A l'augmentation au 1^{er} janvier 2024 de 5 points d'indice.

Concernant les dépenses RH autres que les rémunérations, elles sont relativement stables et comprennent notamment :

- la prise en charge des coûts apprentis : ces coûts sont calqués sur le temps de présence de 5 apprentis et sont en hausse pour 2023.
- les coûts des formations : les artistes du chœur et l'orchestre bénéficieront de formations autour des interventions spécifiques (en milieu de santé, par exemple), des formations seront également proposées aux chefs de pupitre, les formations en anglais se poursuivront,
- Les divers frais d'adhésion et de conventionnement versés au CDG et autres organismes obligatoires pour 20 000 € (CISST, Médecine préventive et du travail, vaccination, RGPD..).
- La cotisation au Fonds d'Insertion des Personnes en situation de Handicap de la Fonction Publique à hauteur de 28 000 €.

Le budget total RH 2023 est prévu ainsi à 9 379 414 € (+ 404 495 € comparativement au BP 2023).

4. Education artistique et culturelle

Le service Education Artistique et Culturelle a été doté de moyens propres (humains et financiers) afin de poursuivre des axes de travail ambitieux et ouvrir ses portes à un public scolaire, associatif et familial.

A ce titre, 4 grands projets seront menés sur l'année 2024 :

- **Maîtrise populaire itinérante** : La structuration des projets collaboratifs à destination des scolaires a pris un tournant décisif cette saison 2023 | 2024 avec la création de deux opéras pour voix d'enfants qui posent les jalons d'une maîtrise populaire ouverte sur les territoires de rayonnement de l'Opéra. Une équipe artistique cohérente a été réunie pour satisfaire à la fois l'exigence de proximité avec les partenaires et le vœu d'une recherche en création artistique. L'objectif de cette maîtrise populaire itinérante est triple : territorial (investir des territoires présentant un déficit d'offre de formation artistique), social (concevoir un projet valorisant permettant aux élèves de chaque établissement de vivre des rencontres artistiques au-delà de son entourage de proximité), et culturel (engager les enfants et les artistes dans une réalisation artistique).
- *Nous n'irons pas à l'Opéra*, Julien Joubert, 2015 : Cet opéra imaginé pour des enfants d'écoles élémentaires donne lieu à un partenariat réunissant trois territoires distincts dans la pratique hebdomadaire du chant et du théâtre (116h d'intervention artistique, 79 élèves) : deux établissements sont situés en Quartier Politiques de la Ville (CE1 de Jules Romain au Plateau de Haye Nancy-Maxéville et CM2 de Fleming à la Californie à Jarville) et un établissement est situé en grande ruralité (CE1 de Gilberte Monne à Tonnoy, Lunévillois). Lancement du projet par le concert commenté de l'Orchestre en classe en octobre 2023, restitution publique sur le plateau de l'Opéra en mars 2024.
- *Brundibár*, Hanz Krása, 1942 : L'originalité de ce projet tient à la durée d'élaboration du projet, qui prévoit un an et demi d'interventions artistiques (104,5h d'intervention artistique, 70 élèves). La phase préparatoire est modelée pendant la saison 2023 | 2024 et la phase de restitution finale sera portée sur la saison 2024 | 2025. Conçue en regard des actions menées auprès des écoles élémentaires, ce projet vise une synergie culturelle sur le territoire du Lunévillois en impliquant le collège de l'Euron de Bayon (collège de secteur de Tonnoy) situé en grande ruralité. Par ailleurs, en vertu de la mixité des publics, le projet est monté en partenariat avec la maîtrise du Conservatoire à Rayonnement Régional de Nancy. A l'issue d'un an et demi de travail hebdomadaire, les 70 jeunes artistes impliqués se produiront sur la scène de la salle Poirel à Nancy
Lancement du projet par le concert commenté de l'Orchestre en classe en octobre 2023.
Restitution partielle le 31 mai 2023, salle Poirel
Restitutions finales les 6 et 7 décembre 2023, salle Poirel
- **Où allez-vous comme ça ?**
A l'image des saisons précédentes, l'Opéra réserve dans sa programmation artistique une Fantaisie dédiée à un projet collaboratif dans le champ médico-social. La saison 2023 | 2024 voit la création du spectacle *Où allez-vous comme ça ?* en partenariat avec l'Institut Régional de Réadaptation de Nancy. A la suite de deux semaines intenses d'ateliers d'écriture dramaturgique, une troupe restreinte de douze patient-e-s et ancien-ne-s patient-e-s de l'IRR travaille chaque semaine avec l'équipe artistique de l'Opéra à l'élaboration d'un spectacle qui sera donné sur le plateau de l'Opéra. Outre l'objectif d'accompagner les personnes dans un parcours de réadaptation, il s'agit également d'engager l'Opéra dans une meilleure accessibilité. Un projet d'aménagement d'ampleur de la salle publique est prévu afin d'accueillir le plus grand nombre de spectateur-ice-s à mobilité réduite.

Lancement du projet par le concert commenté de l'Orchestre au CHRU de Nancy en octobre 2023, restitution publique sur le plateau de l'Opéra en mai 2024.

En plus de ces projets d'envergure, un certain nombre de partenariats et de dispositifs sont reconduits : projets sur-mesure, Discutons l'opéra, Parcours scolaires, création d'outils pédagogiques, conférences lyriques et symphoniques, concerts participatifs, ateliers enfants et familles et concerts hors les murs.

L'ensemble de ces projets participent de l'objectif d'Opéra citoyen et ont pour ambition de faire bénéficier à des publics a priori éloignés ou empêchés, des ressources de l'Opéra et de leur faire découvrir le monde lyrique et symphonique. Le budget dédié aux actions de **l'Education Artistique et Culturelle s'établit à 30 000 €** en complément des crédits déjà inscrits au titre du budget artistique et qui intègrent les aspects de rémunération des artistes intermittents.

5. Communication

Les dépenses inhérentes au fonctionnement régulier représentent 260 000 € et permettent de mettre en œuvre *a minima* une stratégie de communication qui vise à élargir le public-cible en rendant l'Opéra accessible au plus grand nombre (impressions de supports de communication et diffusion, insertions publicitaires, développement et animation des réseaux sociaux de l'Opéra, gestion du site Internet, travail en collaboration avec l'agence MYRA d'attachés de presse, commande de photos et de vidéos de spectacles et d'artistes, travail sur l'identité visuelle, développement de partenariats avec mise en place d'événements, achats de goodies).

20 000 € supplémentaires sont budgétés en raison de l'inflation mais aussi pour étayer la politique de communication, participer à la visibilité de l'établissement et contribuer au remplissage des spectacles.

Le budget affecté aux actions de **communication** est donc en légère hausse et s'établit à **260 000 €** (contre 240 000 € au BP 2023).

III. Budget prévisionnel 2024

Pour l'exercice 2024, les recettes comme les dépenses pourraient encore évoluer en fonction notamment des arbitrages retenus dans le cadre du renouvellement de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs et du contexte économique inflationniste.

1. Pour les recettes

Pour l'exercice 2024, les subventions sont inscrites de la manière suivante pour un total de **13 065 000 €** :

- 8 851 000 € de la Ville de Nancy, montant identique à celui de 2023.
- 1 145 000 € de la Région Grand Est en fonctionnement et 330 000 € en investissement.

- 3 034 000 € de la DRAC, montant correspondant aux dotations précédentes,
- 20 000 € de l'Etat au titre de projets EAC.

Le Conseil Départemental de Meurthe et Moselle devrait poursuivre son soutien aux actions culturelles de notre structure à hauteur de **15 000 €**.

Pour l'exercice 2024, les recettes propres de l'Opéra national de Lorraine seraient inscrites à hauteur de **1 926 200 €**. Elles comprennent notamment 1 130 000 € de recettes de billetterie, 176 000 € de recettes de co-production et de locations de productions, et 122 000 € de mécénat.

| Partenaires | BP 2023 | BP 2024 | Différence |
|-------------------------|---------------------|---------------------|--------------------|
| Ville de Nancy | 8 851 000 € | 8 851 000 € | 0 € |
| Ministère de la Culture | 3 149 000 € | 3 034 000 € | - 95 000 € |
| Etat (projets EAC) | | 20 000 € | + 20 000 € |
| Région Grand Est | 1 475 000 € | 1 145 000 € | - 330 000 € |
| Département 54 | 15 000 € | 15 000 € | 0 € |
| Participation FIPHFP | 6 000 € | 0 € | - 6 000 € |
| Ressources propres | 1 834 000 € | 1 926 200 € | + 92 200 € |
| Excédent 2023 | € | | |
| Total ressources | 15 330 000 € | 14 991 200 € | - 338 800 € |

Ainsi, les recettes de fonctionnement s'établissent à **14 991 200 €**.

2. Pour les dépenses

a. Fonctionnement

Le budget 2024 de fonctionnement va se construire dans la poursuite des efforts de rationalisation des dépenses de fonctionnement entrepris par l'Opéra depuis plusieurs exercices mais il sera aussi fortement impacté par les suites de l'inflation et le maintien des subventions publiques.

| | BP 2023 | BP 2024 | Différence |
|----------------------------|-------------|-------------|-------------|
| Théâtre en ordre de marche | 1 539 825 € | 1 570 878 € | + 31 053 € |
| Artistique | 4 305 701 € | 4 445 000 € | + 239 299 € |
| Communication | 240 000 € | 260 000 € | + 20 000 € |

| | | | |
|-----------------------------|---------------------|---------------------|----------------------|
| EAC | 40 000 € | 30 000 € | - 10 000 € |
| Ressources Humaines | 8 974 919 € | 9 379 414 € | + 404 495 € |
| Dotation aux amortissements | 229 555 € | 555 550 € | + 325 995 € |
| Total dépenses | 15 330 000 € | 16 240 842 € | + 1 032 393 € |

Les dépenses prévisionnelles pour 2024 s'établissent à **16 240 842 €**.

Le solde Dépenses / Recettes 2024 s'établit donc à - 1 249 642 €.

Le solde excédentaire de la section de fonctionnement de 539 559 € et le passage en investissement de 5 productions (La Création, Les Capulet et les Montaigu, le tryptique Bartok, la Cenerentola et l'Opéra berceau) à hauteur de 1 014 267 € permettront d'équilibrer la section positivement à 304 184 €.

b. Investissement

| | BP 2023 | Projection CA 2023 | BP 2024 |
|--|-------------|--------------------|------------------|
| Report N-1 | | + 164 055 € | + 152 639 € |
| Dotation aux amortissements | + 229 555 € | + 229 555 € | + 555 550 € |
| Subventions | | + 598 000 € | + 330 000 € |
| Emprunt | | + 500 000 € | 0 € |
| Investissements hors productions | - 229 555 € | - 340 000 € | - 400 000 € |
| Productions à immobiliser | | - 966 941 € | - 1 014 267 € |
| Quote part sur subvention d'investissement | | - 9 400 € | - 145 200 € |
| Remboursement du capital | | - 22 630 € | - 92 888 € |
| Besoin de financement | | | 620 000 € |
| Solde | 0 € | + 152 639 € | + 5 833 € |

La section d'investissement présentée intègre les éléments de la nouvelle méthode de comptabilisation des productions d'opéra en investissement et les écritures correspondantes.

Les recettes sont composées des amortissements à hauteur de 555 550 € ainsi que de la subvention régionale de 330 000€.

Les dépenses sont constituées :

- Des investissements, hors productions à hauteur de 400 000 €,
- Des productions à immobiliser à hauteur de 1 014 267 €,
- De l'amortissement des subventions d'investissement reçues (quote-part) à hauteur de 145 200 €,
- Du remboursement du capital de la dette pour 92 888 €.

A ce jour, la proposition de budget présentée ne permet pas d'atteindre la règle de l'équilibre budgétaire : en effet, la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement de 620 000€ pour s'équilibrer.

IV. Centre de formation des apprentis

Depuis sa création en 2008, le CFA Métiers des arts de la scène poursuit son objectif d'insertion professionnelle dans les métiers de la scène lyrique. La rentrée 2018 a marqué une évolution en ouvrant la formation au spectacle vivant toutes disciplines confondues, avec la création d'une nouvelle formation sur l'Accompagnement des publics.

Depuis la loi Avenir du 5 septembre 2018, l'Opéra national de Lorraine est devenu organisme de formation et développe cette activité en apprentissage au travers du CFA. Le CFA s'adapte à un nouvel environnement institutionnel et à un nouveau mode de financement. Basé sur un niveau de prise en charge au contrat d'apprentissage, dont le montant est fixé par la régulation de France Compétences, son budget est par conséquent dépendant de son effectif d'apprentis et de l'actualisation du coût contrat fixé par France Compétences (révision annuelle en juillet).

Tenant compte de ce nouveau modèle économique, le CFA souhaite développer son offre dans le spectacle vivant, par des formations diplômantes comme des formations de professionnalisation.

Bilan de l'année 2022-2023 :

- Baisse des effectifs, avec 33 apprentis : 19 dans le parcours « Accompagnement des publics » et 14 dans le parcours « Métiers de la scène lyrique » ;
- 97% de réussite à l'examen pour les deux parcours de la licence professionnelle et 53% de taux d'insertion professionnelle à la sortie de formation pour le parcours APPSV et 75% de taux d'insertion à la sortie de formation pour le parcours MSL ;
- Maintien des offres de contrats d'apprentissage de la part des employeurs du secteur lyrique et symphonique, et de nouveaux partenariats avec les autres scènes ou services de spectacle vivant : scènes nationales, scènes de musiques actuelles, directions des affaires culturelles des collectivités, etc ;
- Maintien de l'offre de formation professionnelle à destination des apprentis diplômés comprenant un stage en Europe financé par ERAMUS+ ;
- Extension de la certification QUALIOPi aux contrats de professionnalisation obtenue en février 2023 ;
- Maintien du volet « social » du CFA avec la mise en place d'un suivi individuel des apprentis rencontrant des difficultés pendant leur apprentissage ;

- Maintien du renforcement de la communication digitale (d'un compte Instagram animé par les apprentis).
- Apprentie au poste d'assistante administrative inscrite en BTS Gestion des PME à l'école Pigier.
- Départ de la directrice Delphine LEDROIT (contractuelle de la fonction publique territoriale) en avril 2023 et arrivée de la nouvelle directrice Lisa WERTS (fonctionnaire de la fonction publique territoriale) en juin 2023.

Année 2023-2024 :

Pour l'année 2023-2024, 37 étudiants sont inscrits à la Licence Professionnelle : 20 en parcours « Métiers de la scène lyrique » et 17 en parcours « Accompagnement des publics et partenariats dans le spectacle vivant ».

Projets 2024 :

- Audit de contrôle de la certification QUALIOPI pour l'action de formation et d'apprentissage
- Maintien et extension des partenariats avec les institutions locales dans le cadre des projets pédagogiques : Museum Aquarium, Cité des paysages, ENSA, L'Autre Canal;
- Poursuite du dispositif de mobilité avec l'agence ERASMUS+ (convention jusqu'en 2027) pour les formations post-apprentissage ;
- Projet de création d'une nouvelle formation pour un master « Administration du Spectacle Vivant » sur 2 ans en partenariat avec l'Université de Lorraine ;
- Etude de faisabilité de création de modules de formation spécifiques au spectacle vivant ;
- Recrutement d'une nouvelle agente « Chargée de développement » au sein du CFA
- Nouvelle convention de partenariat pour la licence professionnelle avec l'Université de Lorraine pour septembre 2024

Estimation budget 2024 :

Les recettes du CFA dépendent de l'effectif d'apprentis, chaque contrat d'apprentissage déclenchant un financement sur la base d'un niveau de prise en charge des coûts de formation.

Le niveau de prise en charge qui s'applique diffère pour les employeurs privés et les employeurs publics.

Pour l'employeur privé, il s'élève à :

- 10 000.00 € pour un contrat d'apprentissage de 12 mois avec l'AFDAS comme financeur
- 8000.00 € pour un contrat d'apprentissage de 12 mois avec UNIFORMATION comme financeur.

Pour l'employeur public, il s'élève à 9 930 €. Il est pris en charge par l'employeur public soutenu par le CNFPT s'il est une collectivité territoriale.

Depuis cette année universitaire, le CNFPT ne soutient plus que la moitié des apprentis par employeur dans la participation financière de leur formation. La conséquence directe de ce « désengagement » est le nombre non négligeable de négociations des coûts de formation avec les employeurs publics territoriaux.

Le budget 2024 sera composé d'une partie connue aujourd'hui de janvier à août, basée sur les contrats signés en septembre 2023, et d'une partie prévisionnelle de septembre à décembre 2024 basée sur une estimation des effectifs à la rentrée 2024 et la nouvelle prise en charge des coûts contrat, fixée par France Compétences à **9 930 €**.

Pour la période de janvier à août 2024, le solde des contrats privés s'élèvera à **121 404 €**, auquel s'ajoutera le solde des contrats publics de **70 297 €** (dont CNFPT : 15 213 €, dont part employeurs : 55 084 €).

Pour la rentrée de septembre 2024, l'objectif est de maintenir un effectif de 37 apprentis mais avec plus de contrats dans le secteur privé (20 dans le privé, 15 dans le public, 2 contrats professionnels) répartissant les recettes ainsi :

- avance contrat employeur privé : 79 440 €
- avance contrat employeur public : 55 600 €
- avance contrat pro : 6 600 €

Par conséquent, le budget 2024 est estimé à **333 341 €** TTC.

En 2024, la masse salariale du CFA devra être augmentée de 57 000 € pour prendre en charge le poste de la chargée de développement du CFA et le nouveau poste de directrice du CFA. Le reste de la répartition des charges du CFA sera similaire à celle du budget de l'année 2023.